



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE N° 2023/02/82

Service État civil
BD

OBJET : Délégation des fonctions d'officier d'état civil à Monsieur Claude COUTON, conseiller municipal.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison de l'empêchement de Madame le Maire, de l'ensemble des adjoints au Maire et de l'indisponibilité de la majorité des conseillers municipaux, il y a lieu de déléguer les fonctions d'officier d'état civil à un conseiller municipal pour procéder au mariage devant être célébré le 27 février 2023 à 10h.

Considérant que Monsieur Claude COUTON, conseiller municipal est disponible pour procéder à ce mariage.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Claude COUTON, conseiller municipal de la commune de Saint-Cyr-l'École est délégué pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil de ladite commune pour procéder au mariage devant être célébré le 27 février 2023 à 10h.

Article 2 : Une expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles, remise à Monsieur Claude COUTON, conseiller municipal, et annexée au registre de l'état civil de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 22 FEV. 2023

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 22 FEV. 2023
et
par transmission en préfecture
des Yvelines le : 22 FEV. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 22 février 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation des fonctions d'officier de l'état civil à Monsieur Claude COUTON, conseiller municipal.

Date de transmission de l'acte : 22/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 22/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-02-82 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230222-2023-02-82-AR

Date de décision : 22/02/2023

Acte transmis par : Jean Paul BOIRE

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions